La première année d'exploitation du terminal à conteneurs du port autonome de Douala par la Régie du terminal à conteneurs (Rtc), au-delà de tous les problèmes, démontre à suffire, chiffre à l'appui, que le choix était plutôt idoine.

Les chiffres avancés donnent du tournis à l'ancienne équipe qui a géré de manière égotiste le terminal à conteneurs du port autonome de Douala. 50,4 milliards de fcfa de chiffre d'affaires ont été générés par la nouvelle structure, la Régie du terminal à conteneurs (Rtc) du 1er janvier au 31 décembre 2020. sur la même période, 367 323 conteneurs équivalant de vingt pieds (Evp) ont été manutentionnés. 14, 17 milliards de fcfa reversés au Pad au titre de la redevance et des impôts versés à l'Etat à hauteur de 5,42 milliard de fcfa. En effet, indiquent des sources proches du top management de la Rtc, dès les premiers mois de son activité, la Rtc enregistrait 4,6 milliards de fcfa de chiffre d'affaires et dépassait de quelques millions de fcfa les résultats obtenus sur la même période l'année précédente par l'ancien concessionnaire du terminal, le Groupe Bolloré à travers Douala International Terminal (Dit).

Ce chiffre d'affaires va donc passer en 6 mois à 23 milliards de fcfa pour finir à 50,4 milliards en fin d'année. C'est le fruit des réformes courageuses entreprises au sein de la Rtc où l'on travaille désormais 24h/24, 7j/7.

Comme quoi, malgré la virulence des procédures judiciaires intentées par le Groupe Bolloré, aussi bien au Cameroun qu'à l'extérieur, à la suite du litige né de la non-désignation en 2019

de Dit comme nouveau concessionnaire alors qu'il venait d'y passer 15 ans sans qu'on ait eu à communiquer de tels chiffres, la Rtc a plutôt relevé le défi qui lui était lancé par la direction du Pad. En effet, les chiffres communiqués par la Rtc pour cette première année de fonctionnement donnent plus à réfléchir qu'à autre chose. Des chiffres comme on vient de le voir qui n'ont rien à voir avec ce que l'ancien concessionnaire déclarait réaliser. De maigres 2,5 milliards par mois indiquent des sources.

MANDAT

Pourtant la Rtc, pour cette première année, au-delà des procédures judiciaires, a également eu à faire face à la terrible la crise sanitaire qui a fortement impacté l'économie mondiale. Cette performance est d'autant plus rassurante qu'elle intervient dans un contexte particulier. Celui où le groupe Bolloré qui exploite par ailleurs le terminal à conteneurs du Port de Kribi, fonctionnel depuis 2015, a vainement tenté de détourner les bateaux vers cet autre port. « A compter du 1er janvier 2020, le terminal à conteneurs de Douala est géré en régie déléguée par le Port Autonome de Douala pour une période annoncée d'un an. Cette transition est susceptible d'affecter la fluidité des opérations. Toujours engagé à vous offrir les solutions d'acheminement les plus compétitives en coûts et délais, Bolloré Logistics vous propose un plan de transport alternatif, vers le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine via le port de Kribi », écrivait alors Bolloré pour tenter de sevrer le port de Douala d'éventuelles recettes provenant des navires devant accoster sur la place portuaire de Bonabéri. Malheureusement pour lui, les résultats de la Rtc prouvent qu'elle a pu s'adapter à la nouvelle donne dans ce contexte particulièrement tendu. C'est également dans ce cadre qu'il faut saluer l'arrêt de la Ccja d'Abidjan qui consacre la Rtc dans sa souveraineté sur la question relative à sa création, son existence et son fonctionnement. La Rtc dont le mandat a été prorogé jusqu'en 2022 peut donc poursuivre sereinement ses missions, en réalisant des exploits pour l'avancement de l'économie camerounaise.

Source : La Nouvelle, Par Charles Nwé